Image not found or type unknown

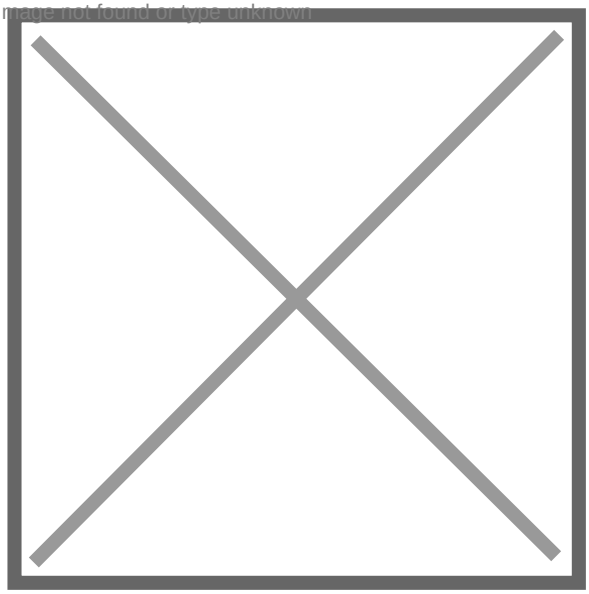

Mise à pied pour procédure de licenciement

Par **MAC**, le **10/10/2009** à **14:57**

Bonjour,
Je fais appel à vous car je n'ai pas trouvé de réponse concrète sur les forums.
Je travaille actuellement en tant que vendeuse multimédia depuis 6 mois dans une entreprise .
Jeudi 15 octobre, J'ai rendez-vous avec le directeur de mon magasin pour un entretien en vue d'un licenciement. Ce dernier n'a pas voulu me donner le motif de ce licenciement.Je suis donc mise à pied jusqu'au rendez-vous.
Je pense donc à une erreur que j'ai commise..
C'est vrai que je fume à l'occasion, et ce jour-là, mon chef a trouvé sur un bureau vendeur un paquet de cigarettes contenant un micro bout de cannabis. , j'ai donc avoué qu'il était à moi mais lui ai dit que je ne laurai pas introduit dans lemagasin mais était resté dans mon vestiaire.Il m'a donc convoquée et m'a mise en garde il y a environ un mois.
Cette erreur est-ellee considérée comme faute grave ?!
Si oui, quelles seront les conséquences ormis le nondroit à prétendre au chomage (étant donné que j'ai retrouvé du travail). Dois-je impérativement effectuer mon mois de préavis ?
Merci d'avance pour vos réponses
A bientôt

Par **gimli**, le **10/10/2009** à **22:27**

je pense qu'on peut considérer ça comme une faute grave

si c'est le cas:

- droits au chômage tout de même

- pas de préavis ni d'indemnité de licenciement
- indemnité compensatrice de congés payés Ok

n'oubliez pas que vous pouvez vous faire assister à cet entretien par un conseiller du salarié (voir sur liste que l'employeur doit être en mesure de vous fournir) ou d'un salarié de votre entreprise
d'ailleurs est-ce marqué dans votre courrier de convocation à cet entretien?

lien vers la procédure de licenciement pour motif personnel (la faute en étant un):

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/licenciement/procedure-cas-licenciement-pour-motif-personnel.html

bon courage

Par **MAC**, le **11/10/2009** à **13:07**

Bonjour Gimli,
Je vous remercie de m'avoir répondu, je peux ainsi y voir plus clair, et préparer ma défense.
Dès demain, je contacte un syndiqué pour en discuté avec lui et êut etre va-t-il m'accompagné à cet entretien.

Merci encore

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés